

# ateliers MUSICRAMA

## Règlement intérieur 2019-2020

### 1° Horaires et Lieu :

**Atelier Libre Lundi de 19h à 23h (animé par Charlotte RUBY)**

**Atelier Libre Lundi de 19h à 23h (animé par Emmanuel SUAREZ)**

**Atelier Libre Dimanche de 14h30 à 17h30 puis polyphonie de 18h à 19h (animé par Emilia SANTUCCI)**

**Atelier Troupe Dimanche polyphonie de 18h à 19h puis atelier de 20h à 23h**

**Cycle de dix Masterclass : planning à venir (à partir de Novembre 2019)**

Tous les ateliers ont lieu à « La Générale », 11 rue Rabelais, 93100 Montreuil.

L'inscription à l'Atelier Troupe comprend de manière obligatoire la présence aux créneaux de polyphonie et masterclass (compris dans l'abonnement).

**Les cours commencent les Dimanche 6 et Lundi 7 octobre 2019. Les cours sont maintenus pendant les vacances scolaires (excepté les 22, 23, 30, 31 décembre 2019) et finissent les 24 et 25 Mai 2020**

**Les concerts (facultatifs) de milieu d'année auront lieu les 25 et 26 Janvier 2020. – sous réserve de modification**

**Les concerts (facultatifs) de fin d'année auront lieu les 30 et 31 Mai 2020 – sous réserve de modification.**

**Les deux dates de spectacle de l'atelier troupe seront entre le 4 et le 10 Juin (sous réserve de modifications).**

### 2° Tarifs et modalités de paiement

	Année	Carte
Atelier Libre	1 200 €	50 €
Atelier Troupe (Polyphonie et masterclass inclus)	1 700 €	
Atelier Autonomie (Polyphonie et masterclass inclus)	600 €	
Cycle de dix Masterclass	250 €	40 €
½ Abonnement : cinq masterclass sur dix	150 €	
Polyphonie seule (le dimanche 18h-19h)	250 €	

Modes de paiements acceptés : espèces, chèques bancaires ou postaux. La possibilité d'un règlement en 3 fois pour l'inscription annuelle est admise par 3 chèques qui seront déposés comme suit : Octobre / Janvier / Avril.

Les cours à la carte devront être payés en une seule fois avant que le cours commence. Il est mis en place un cours d'essai gratuit sans engagement pour les nouveaux adhérents qui ne sont pas venus les années précédentes. Toutefois, lors du deuxième cours, il sera demandé le bulletin d'inscription avec le règlement total correspondant au choix.

L'inscription aux masterclass garantit la présence aux ateliers et la participation aux exercices collectifs, mais ne garantit pas un passage individuel.

**L'abonnement est nominatif.**

**L'intégralité des versements seront encaissés. Aucun remboursement ne sera effectué en cours d'année.**

**Toute absence du professeur dû à un cas de force majeur ou à la maladie ne donnera lieu à aucun dédommagement.**

### 3° Règles de courtoisie et de respect

Seules les salles louées par Musidrama sont accessibles, et ce aux horaires prévus. Tout élève utilisant une salle de La Générale en dehors des heures de location de MUSIDRAMA se verra facturer l'utilisation de la salle.

Il est exigé de chaque membre le respect des règles élémentaires de courtoisie, du respect de chacun, du professeur ainsi que du matériel et des salles mis à disposition. En cas de manquement à celles-ci, l'administrateur et le professeur pourront statuer sur la situation, jusqu'à l'exclusion des ateliers sans remboursement.

Il est strictement interdit de boire et de manger dans les salles de cours ou dans le théâtre. Le foyer de « La Générale » est spécialement prévu à cet effet.

Sauf acceptation express du professeur, il n'est pas possible de « rattraper » une absence à un atelier en venant travailler à un autre créneau horaire. Néanmoins, une personne inscrite à un atelier peut librement assister à un autre atelier, et ce sans travailler en individuel avec le professeur (mais pourra participer aux échauffements et à la polyphonie).

### 4° Informatique et liberté

Les élèves des ateliers acceptent de recevoir par mails des informations pédagogiques liées aux ateliers ainsi que les newsletters MUSIDRAMA. Ils autorisent MUSIDRAMA à conserver leurs coordonnées mail et téléphone.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, les élèves bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent, qu'ils peuvent exercer en s'adressant à l'administratrice de MUSIDRAMA, Manon Bianchi - manon@musidrama.fr

### 5° Droit à l'image

Les élèves autorisent MUSIDRAMA à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre des activités liées aux ateliers MUSIDRAMA.

Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par MUSIDRAMA sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits.

Je soussigné(e) ..... , atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-dessus et accepte son contenu.

Fait à ..... , Le  
Signature